

Risques chimiques : tous responsables !

Les produits chimiques sont omniprésents sur les lieux de travail sous différentes formes :

- Liquide (produits d'entretien, huile de vidange, solvants, peinture...)
- Poussière (ciment, bois...)
- Fumées (soudage, gaz d'échappement...)
- Gaz (monoxyde de carbone...)

Tous les secteurs sont concernés : BTP, réparation automobile, soudure, maintenance, métallurgie, jardinage, coiffure, imprimerie, soins, services...



Les voies de pénétration des produits chimiques

Les muqueuses (yeux)

- Éclaboussures
- Contact avec les mains...

Le système respiratoire

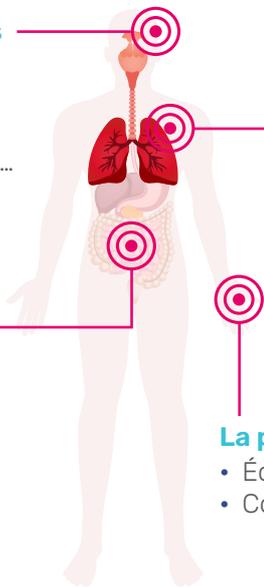
- Poussières
- Brume de pulvérisation
- Vapeur...

Le système digestif

- Manger, boire et fumer avec les mains contaminées
- Ingestion accidentelle...

La peau

- Éclaboussures
- Contact cutané...



Comment repérer les dangers

À partir de l'étiquette du produit

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	Liquide vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Section des informations supplémentaires	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs.
Conseils de prudence	EN CAS DE CONTACTS AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contacts si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Les pictogrammes de danger

• SGH 01 J'explose	• SGH 02 Fambe	• SGH 03 Fait flamber	• SGH 04 Sous pression	• SGH 05 Ronge
• SGH 06 Tue	• SGH 08 Nuit gravement à la santé	• SGH 07 Altère la santé ou la couche d'ozone	• SGH 09 Pollue	

• Dangers physique • Dangers pour la santé
• Dangers pour l'environnement

À partir de la Fiche de Données de Sécurité

La FDS est un outil de communication permettant à toute la chaîne d'approvisionnement d'assurer une bonne utilisation du produit.

Elle contient 16 rubriques qui reprennent les informations de l'étiquette et qui la complètent par d'autres rubriques telles que :

- La composition du mélange
- Les consignes de manipulation et stockage
- Les propriétés physico-chimiques...

Les mesures de prévention

Mesures de prévention générales

- Utiliser les équipements collectifs à disposition (aspiration, capotage...).
- Respecter la compatibilité des produits (stockage et utilisation).
- Éviter de transvaser. Toujours reporter les étiquettes sur les nouveaux contenants.
- Nettoyer régulièrement les locaux et postes de travail par aspiration. Ne pas utiliser la soufflette ni le balai.

Se former et s'informer

- Respecter les consignes des FDS.
- Connaître les procédures d'urgence.

À retrouver sur le site de l'ahi33

Fiches pratiques sur les gants et les masques de protection et le stockage des produits chimiques.



Mesures de prévention individuelles

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

- Se conformer aux recommandations des FDS.
- Choisir les EPI adaptés en fonction de la tâche.
- Les porter correctement pendant toute la durée de l'exposition.
- Les retirer selon les protocoles.
- Les ranger dans un endroit propre.

Vêtements de travail

- Ne pas utiliser les vêtements de travail en dehors du temps de travail.
- Ne pas mélanger les vêtements de travail et les effets personnels afin d'éviter les contaminations.
- Laver séparément vêtements de travail et vêtements de ville.

Hygiène

- Se laver les mains à l'eau et au savon avant les pauses et les repas.
- Ne pas boire ni manger à son poste de travail.
- Ne pas fumer avec les gants de protection ou les mains sales.
- Ne pas se ronger les ongles.
- Éviter de porter des bijoux.
- Prendre une douche si nécessaire avant le retour au domicile.

Que faire en cas d'accident d'exposition à un produit chimique ?



1. Protéger

- Mettre (ou se mettre) en sécurité et couper les sources d'énergie.
- Empêcher quiconque de pénétrer dans la zone concernée.

2. Alerter

- Déclencher les systèmes d'alarme.
- Appeler les secours internes et externes (15).



3. Secourir

- En cas de projection localisée : rincer abondamment à l'eau la zone atteinte pendant au moins 15 minutes après avoir fait déshabiller la victime si nécessaire.
- En cas de projection importante et/ou répartie sur une grande partie du corps : amener la victime sous une douche de sécurité, la rincer, la faire se déshabiller sous la douche et continuer à la rincer pendant au moins 15 minutes.
- Si l'œil est atteint : rincer abondamment à l'eau uniquement (pas de fluide de rinçage), de préférence avec un rince œil, en maintenant l'œil ouvert pendant au moins 15 minutes.